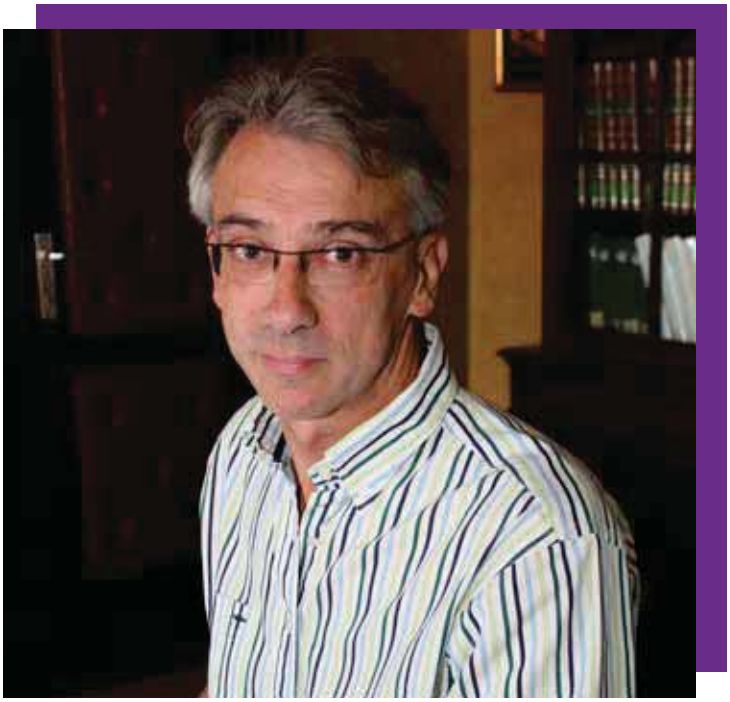

Benoît Dispa

Bourgmestre de Gembloux

GEMBLOUX

« Le label Save : pour une mobilité mieux maîtrisée, moins dangereuse et plus sécurisante »

Alain Depret
Secrétaire de rédaction

A Gembloux, ce qui réunit les habitants, c'est une forme d'affection, un attachement, profond et sincère, donnant corps à une réelle passion pour la ville, un sentiment d'appartenance qui s'est particulièrement illustré ces dernières années, lorsque les Gembloutois ont été secoués par plusieurs accidents de la route qui ont coûté la vie à des adolescents et qui ont poussé les citoyens à créer une association baptisée « Parents d'enfants victimes de la route ».

Depuis 2012, les élus communaux se sont ainsi engagés à respecter une charte nommée Save, pour « Sauvons la vie de nos enfants », qui les pousse à une meilleure politique de sécurité routière, et ce, afin qu'il n'y ait plus de jeunes victimes sur les routes.

La charte Save compte sept objectifs, comme celui d'adapter la politique de la mobilité aux plus jeunes ou celui d'améliorer l'accueil des victimes. L'idée était d'abord d'élaborer un plan d'action et d'en évaluer la mise en œuvre, mais aussi d'aller plus loin dans la prévention des accidents et de définir une hiérarchie d'urgences en analysant les zones accidentogènes. Et ce, afin de réaliser les aménagements nécessaires partout à Gembloux.

Ce qui a été fait avec beaucoup d'attention, depuis plus de trois ans maintenant. Tant et si bien qu'en 2014, la Ville a été la première francophone à obtenir le label Save, qui reconnaît ainsi les efforts entrepris par les élus communaux en matière de sécurité routière. Une véritable mission d'urgence que Benoît Dispa, Bourgmestre de Gembloux, nous commente un an après l'obtention de ce label.

Monsieur le Bourgmestre, pourriez-vous nous dire quelles circonstances ont amené la Ville à adopter la Charte Save ?

Il faut savoir que la Commune a, une première fois, été traumatisée par le décès d'un jeune adolescent, qui a été fauché il y a quelques années par un chauffard, alors qu'il roulait à vélo dans une des rues principales de Gembloux. Le jeune garçon est décédé et les parents en ont évidemment été très marqués... Mais ils ont surmonté leur chagrin et leur douleur en se lançant dans un travail de sensibilisation par rapport aux dangers de la route. C'est comme ça qu'ils ont participé au

lancement de cette association appelée PEVR pour « Parents d'enfants victimes de la route ». Et, comme ils étaient Gembloutois, ils se sont évidemment adressés à la commune en entamant avec nous un dialogue extrêmement positif, qui nous a vraiment convaincus d'entrer dans la démarche qu'ils nous proposaient. C'est la raison pour laquelle, en 2012, nous avons effectivement souscrit aux engagements de la charte Save, qui reprend une série d'engagements un peu généraux en termes de sécurité routière.

Tant et si bien que vous avez obtenu un label l'an dernier...

Nous avons en effet ensuite amorcé un processus de mise en œuvre de ces engagements et, deux ans plus tard, en 2014, au vu des premières réalisations, l'association a en effet considéré que nous pouvions obtenir, et nous étions la première commune wallonne à l'obtenir, le label Save, qui vient en quelque sorte valider les actions qui sont entreprises par la commune, et qui sont surtout un encouragement à poursuivre le travail. Nous continuons donc notre combat en collaboration avec PEVR que nous rencontrons régulièrement pour leur proposer nos projets, leur présenter nos réalisations et vérifier ensemble que nous sommes toujours dans le respect des engagements de départ.

A quoi vous engagez-vous ?

Il y a, au total, sept engagements à respecter. Il y a un travail d'analyse qui est fait avec les services de police pour essayer d'identifier les points noirs sur le territoire communal, là où les accidents les plus graves se sont produits.

SAVE

SAUVONS LA VIE DE NOS ENFANTS

Il y a ensuite une attention aux usagers les plus faibles: tous les aménagements que nous réalisons doivent respecter une priorité donnée aux piétons, aux cyclistes, aux usagers des transports en commun, et puis seulement aux utilisateurs de la voirie. Mais nous devons également mettre en œuvre des actions qui relèvent de la sensibilisation, et en particulier à l'égard des enfants et des jeunes. Il y a des aménagements physiques qui sont réalisés et il y a une politique de contrôle qui doit être mise en place. Cela se fait évidemment en concertation avec les autorités judiciaires et policières. Mais il y a un travail à la fois préventif et répressif qui est mené en la matière. Nous nous engageons également, en tant qu'élus communaux, à adopter un comportement exemplaire, d'adopter de bonnes pratiques qui puissent avoir un effet d'entraînement. Par exemple le nouvel hôtel de ville que nous venons de construire comprendra des équipements pour encourager la pratique du vélo. C'est l'ensemble de ces actions qui concourt à l'objectif ultime de renforcer la sécurité routière et d'en faire une préoccupation transversale dans l'ensemble des politiques communales.

Quels sont les travaux d'aménagement qui ont déjà été réalisés ?

En termes d'investissements, il y a une volonté de donner la priorité aux travaux de sécurisation. Ca va de l'aménagement de trottoirs pour sécuriser les liaisons piétonnes, jusqu'à l'installation de range-vélos pour encourager, à proximité des lieux publics, les déplacements à vélo. Cela peut également parfois prendre la forme d'investissements plus importants, comme un réaménagement de voirie. A l'endroit même où le jeune Gembloutois est décédé, quelques années après, nous avons aménagé la voirie de façon à créer des pistes cyclables plus sécurisantes. Et, chaque fois qu'il y a des zones qui sont identifiées comme problématiques, elles font l'objet d'une attention particulière. D'autres seront bien sûr nécessaires, et, par exemple, puisque nous avons identifié des problèmes particulièrement importants sur les voiries régionales qui sont plus accidentogènes, nous avons entrepris, avec le SPW, un travail de persuasion et d'élaboration de dossiers pour sécuriser un endroit où a eu lieu un autre accident mortel il y a peu. Notre idée serait d'installer bientôt un rond-point qui

fluidifiera la circulation et qui sécurisera la sortie d'un centre sportif.

Quels seraient vos souhaits en matière de sécurité routière à l'avenir pour Gembloux ?

Ce qui est très important, je crois, en termes de circulation, c'est de favoriser la mobilité douce pour éviter l'usage de plus en plus intensif de la voiture. Parce que la voiture crée des phénomènes de congestion à certaines heures de pointe. Et puis, c'est objectivement plus dangereux. Donc nous avons mis en place un Plan Ville cyclable grâce à l'aide de la Région wallonne, qui vise à créer des liaisons sécurisées entre le centre-ville et les villages. Ainsi, à travers le maillage du territoire, on espère faire évoluer un peu le comportement de nos concitoyens pour qu'ils recourent davantage à la pratique piétonne ou à l'usage du vélo lors de leurs déplacements.

Il s'agit donc de changer ici de changer les habitudes de vos citoyens...

En effet. Au-delà de ces aménagements, on essaie, notamment avec les écoles, voire avec les entreprises, d'encourager cette mobilité et de changer les comportements. On vient de réaliser deux expériences-pilotes dans des écoles communales pour réfléchir avec les enfants à la façon par laquelle ils arrivent à l'école. On se rend compte que la plupart d'entre eux sont déposés par leurs parents et, à la réflexion, on se rend compte qu'il y a peut-être des comportements alternatifs qui peuvent être encouragés. Moyennant quelques aménagements de sécurisation, moyennant une conscientisation des élèves, des parents et des enseignants, on parvient finalement à faire évoluer les pratiques. Et donc, tout cela va dans le sens d'une mobilité qui est mieux maîtrisée, moins dangereuse et plus sécurisante.

Le lecteur trouvera, sur UVCW TV, la web télévision de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, un reportage au sujet du label Save à Gembloux (www.youtube.com/uvcwTV)

POUR PLUS D'INFOS CONCERNANT LE LABEL SAVE :

PEVR - PARENTS D'ENFANTS VICTIMES DE LA ROUTE ASBL
Rue Léon Theodore 85 - 1090 Jette
02 427 75 00
info@pevr.be
www.pevr.be

EQUIPE :

Coordinatrice francophone
Alexia Creton
02 421 65 83
alexia.creton@pevr.be

Coordinatrice néerlandophone
Ellen Ruys
02 421 65 86
ellen.ruys@ovk.be

SAVE Villes & Communes
02 427 75 00
info@pevr.be

Assistante administrative
Dominique Dejonghe
02 421 65 85
dominique.dejonghe@ovk.be